

## RAPPORT DU CEI AUX PORTEURS DE PARTS

Au 31 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Les membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds communs de placement gérés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») ont le plaisir de vous présenter le rapport annuel destiné aux porteurs de parts des Fonds Scotia énumérés à l'annexe A ci-jointe (collectivement, les « fonds » ou, individuellement, un « fonds »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les autorités de réglementation des valeurs mobilières ont confié au CEI le mandat de passer en revue les questions de conflit d'intérêts liées aux fonds communs de placement que le gestionnaire a relevées et soumises au CEI et de donner son approbation ou d'émettre ses recommandations, selon la nature du conflit d'intérêts. Le CEI se concentre sur la question de savoir si la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les fonds.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures du gestionnaire en matière de conflit d'intérêts relativement aux fonds. Il procède également, une fois l'an, à une autoévaluation de son indépendance, de la rémunération de ses membres et de son efficacité.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, le CEI a nommé parmi ses membres M<sup>me</sup> Cecilia Mo. Le CEI accueille chaleureusement M<sup>me</sup> Mo, sachant qu'elle apportera une contribution importante à notre groupe.

Les membres du CEI se réjouissent à l'idée de continuer à servir au mieux l'intérêt des fonds et à travailler de façon efficace et transparente avec le gestionnaire.

« *Stephen Griggs* »

Stephen Griggs  
Président du comité d'examen indépendant

**Biographies des membres du CEI**  
**Date de nomination et durée de service**

<b>Membre du CEI</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Durée de service</b>
<i>Steven Donald</i>	<i>1<sup>er</sup> novembre 2020</i>	<i>4 ans, 2 mois</i>
<p>Steven Donald compte plus de 30 années d'expérience dans le secteur des services financiers. Encore récemment, il a été vice-président directeur et chef de la gestion du risque chez Financière CI, société mondiale de gestion de patrimoine, jusqu'à sa retraite en 2019. Dans ces fonctions, il était chargé de la gestion du risque, des affaires juridiques et de la conformité de même que des relations gouvernementales, réglementaires et sectorielles au sein de la société. Avant sa nomination à titre de vice-président directeur de Financière CI, M. Donald a occupé des fonctions de plus en plus importantes dans la société, notamment celles de président d'Assante Wealth Management, de vice-président principal et de chef des finances d'Assante et de vice-président et chef des finances de Synergy Asset Management. M. Donald a également présidé les conseils d'administration de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Il est détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique et est <i>fellow</i> de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.</p>		
<i>Stephen Griggs</i> <i>Président du CEI</i>	<i>15 mai 2018</i>	<i>6 ans, 7 mois</i>
<p>Stephen Griggs est chef de la direction de Smoothwater Capital Corporation, société de placement privée. M. Griggs est également président du conseil d'administration de Genesis Land Development Corp., société inscrite à la cote de la TSX, et président du conseil de Haventree Bank, banque sous réglementation fédérale contrôlée par Smoothwater. M. Griggs a également occupé des postes de cadre supérieur chez OPTrust, Legg Mason Canada Inc. et au sein de deux grandes sociétés canadiennes de fonds communs de placement. Il a de plus été directeur exécutif de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance pendant trois ans. M. Griggs était également associé en droit des sociétés/droit commercial et en droit des valeurs mobilières au cabinet d'avocats torontois Smith Lyons (maintenant Gowlings) jusqu'en 1994 et il est toujours membre du Barreau de l'Ontario. Titulaire d'un J.D. de l'Université de Toronto, il a été professeur auxiliaire à la Osgoode Hall Law School, où il a enseigné dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, et il donne des conférences au Directors College.</p>		
<i>Heather Hunter</i>	<i>15 mai 2018</i>	<i>6 ans, 7 mois</i>
<p>Heather Hunter compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur des placements, dont tout récemment en tant que vice-présidente et responsable des actions canadiennes chez Invesco, gestionnaire de placements mondial. Auparavant, M<sup>me</sup> Hunter a occupé des postes de direction au sein du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de La Confédération, Compagnie d'assurance-vie. Elle a aussi été administratrice à Les Aliments Maple Leaf et à NexGen Financial Corporation. M<sup>me</sup> Hunter a reçu une médaille du jubilé de diamant de la Reine en reconnaissance de sa contribution à l'organisation Timbres de Pâques de l'Ontario en tant qu'administratrice et présidente. Elle est membre du comité consultatif sur les investissements de l'Université de Toronto et du comité d'investissement de la Baycrest Foundation. Titulaire d'un baccalauréat spécialisé de l'Université McGill et d'un MBA de l'Université Western Ontario, M<sup>me</sup> Hunter est analyste financière agréée (CFA).</p>		

<i>Cecilia Mo</i>	<i>1<sup>er</sup> novembre 2024</i>	<i>2 mois</i>
<p>Cecilia Mo possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur des services financiers. Tout récemment, elle a occupé le poste de première vice-présidente et gestionnaire de portefeuille chez Gestion d'actifs 1832 S.E.C., jusqu'à sa retraite en 2018. Lauréate de nombreux prix de l'industrie au fil des ans, dont quatre prix LSEG Lipper, M<sup>me</sup> Mo a commencé sa carrière chez Fidelity Investment à Boston, se joignant plus tard au cabinet Goodman &amp; Company à Toronto. M<sup>me</sup> Mo détient un baccalauréat de l'Université de la Colombie-Britannique ainsi qu'un MBA de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.</p>		
<i>Jennifer Witterick</i>	<i>1<sup>er</sup> mai 2016</i>	<i>8 ans, 8 mois</i>
<p>Jennifer Witterick évolue dans le secteur des placements depuis 30 ans. Elle a été fondatrice et chef de la direction de Sky Investment Counsel et associée chez Foyston, Gordon &amp; Payne et Hamlin Watsa Investment Counsel. M<sup>me</sup> Witterick a été présidente de la CFA Society Toronto et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, où elle détient le titre d'IAS.A. Elle a obtenu le titre de CFA et est diplômée de l'Université Western Ontario. M<sup>me</sup> Witterick est une auteure à succès internationale.</p>		

Le CEI exerce les fonctions de comité d'examen indépendant des Fonds Scotia, des Fonds privés Scotia, des Portefeuilles Apogée, des FNB Scotia, des Fonds Dynamique, du Programme d'investissement Marquis et des Fonds d'investissement Tangerine. Chaque membre du CEI siège également au comité d'examen indépendant des fonds en gestion commune gérés par Jarislowsky, Fraser Limitée, filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. En outre, chaque membre du CEI siège également aux comités d'examen indépendants des Fonds MD et des Fonds GPPMD ainsi que des Fonds MD en gestion commune gérés par Gestion financière MD, filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Aucun des membres du CEI ne siège au comité d'examen indépendant des fonds de placement gérés par des gestionnaires non affiliés à La Banque de Nouvelle-Écosse.

---

## **Avoirs**

### **a) Fonds**

Au 31 décembre 2024, le total des parts des fonds détenues par l'ensemble des membres du CEI en propriété véritable, directement ou indirectement, toutes catégories confondues, n'excédait pas 10 %.

### **b) Gestionnaire**

Au 31 décembre 2024, aucun membre du CEI ne détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, des titres avec droit de vote ou des titres de participation du gestionnaire, toutes catégories et séries confondues.

### **c) Fournisseurs de services**

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des membres du CEI détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, moins de 0,01 % des titres avec droit de vote ou des titres de participation de

chaque catégorie ou série émise par La Banque de Nouvelle-Écosse ou toute autre société ou entité fournissant des services au fonds ou au gestionnaire.

### **Rémunération et indemnités**

La rémunération totale versée par les fonds au CEI pour la période visée s'est établie à 119 413 \$. Ce montant est divisé à parts égales pour l'ensemble des fonds, ce qui signifie que chacun des fonds verse le même montant.

Aucune indemnité n'a été versée au CEI par le gestionnaire des fonds durant la période visée.

Au moins une fois l'an, le CEI passe en revue sa rémunération en tenant compte des éléments suivants :

1. l'intérêt véritable des fonds;
2. les meilleures pratiques du secteur, y compris les moyennes et les enquêtes menées au sein de celui-ci concernant la rémunération des CEI;
3. le nombre, la nature et la complexité des fonds communs de placement à l'égard desquels le CEI exerce ses fonctions;
4. la nature et l'ampleur du travail de chaque membre du CEI, y compris le temps et l'énergie que chaque membre est censé consacrer à ses fonctions;
5. les recommandations du gestionnaire sur la rémunération du CEI.

### **Questions de conflit d'intérêts**

Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 (la « période visée »), le CEI a examiné les questions de conflit d'intérêts que lui a soumises le gestionnaire pour qu'il formule des recommandations ou, le cas échéant, donne son approbation aux termes de sa charte et conformément aux exigences des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières prévues au Règlement 81-107 (le « Règlement 81-107 ») pour les comités d'examen indépendants des fonds communs de placement dont les titres sont offerts au public.

Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises et formule des recommandations au gestionnaire quant à savoir s'il estime que la mesure proposée par le gestionnaire donne un résultat juste et raisonnable pour les fonds concernés. S'il y a lieu, le CEI donne des instructions permanentes au gestionnaire qui permettent à ce dernier d'agir en permanence à l'égard d'une question de conflit d'intérêts donnée, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter cette question et qu'il fournisse régulièrement des rapports au CEI.

Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI de tous les cas où il a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans respecter une condition imposée par le CEI dans son approbation ou sa recommandation. Le gestionnaire est aussi tenu d'aviser le CEI s'il propose d'agir à l'égard d'un conflit d'intérêts pour lequel le CEI n'a pas formulé de recommandation formelle. À la date du présent rapport, le gestionnaire a informé le CEI qu'il n'avait connaissance d'aucun cas de cette nature. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières s'il détermine qu'une action du gestionnaire ne respecte pas les conditions imposées dans ses recommandations ou ses approbations. Aucun avis de la sorte n'a été nécessaire.

## **Approbations**

Comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-107 et une dispense accordée par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, au cours de la période visée, le CEI a donné une approbation sous la forme d'instructions permanentes, pour permettre aux fonds de faire ce qui suit, sous réserve de certaines conditions :

1. ***Conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée*** – Approbation permettant aux fonds de conclure une entente avec une partie liée, dont Scotia Capitaux Inc., pour qu'elle agisse comme courtier principal des fonds.
2. ***Opérations entre fonds*** – Autorisation d'acheter des titres d'un autre fonds ou fonds collectif ou d'un compte distinct géré par le gestionnaire ou de vendre des titres à un autre fonds ou fonds collectif ou à un compte distinct géré par le gestionnaire (ce qu'on appelle aussi des « applications »).
3. ***Opérations en nature*** – Autorisation d'acheter ou de racheter des parts ou des actions d'un fonds en contrepartie de titres de portefeuille livrés au fonds ou livrés par celui-ci, plutôt que d'une contrepartie en espèces.
4. ***Prêts hypothécaires*** – Circonstances et critères à l'égard du Fonds Scotia hypothécaire de revenu (le « Fonds hypothécaire ») dans le cadre desquels le Fonds hypothécaire peut acheter des prêts hypothécaires de la Société hypothécaire Scotia, de La Banque de Nouvelle-Écosse et des membres de leur groupe, ou leur en vendre.
5. ***Opérations pour compte propre avec une partie liée*** – Autorisation d'acheter des titres d'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., ou de lui en vendre, lorsque cette partie liée agit pour son propre compte.
6. ***Achat, détention et vente de titres d'une partie liée*** – Autorisation d'investir dans des titres de participation et des titres de créance d'émetteurs liés, y compris des titres émis par La Banque de Nouvelle-Écosse.
7. ***Achat de titres souscrits par une partie liée*** – Autorisation d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., est le placeur dans le cadre du placement des titres et au cours de la période de 60 jours suivant sa conclusion.

## **Recommandations**

Voici les questions de conflits d'intérêts qui ont été soulevées par le gestionnaire au cours de la période visée et soumises à l'examen du CEI, et pour lesquelles ce dernier a émis des recommandations formelles sous la forme d'instructions permanentes :

1. ***Acquisition de titres d'un fonds sous-jacent lié*** – Prévoit les circonstances et les critères pour les investissements dans d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

2. ***Négociation à titre de mandataire avec une partie liée*** – Prévoit les circonstances et les modalités de négociation en vertu desquelles des commissions sont payées par les fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., en sa capacité de courtier, pour l'exécution d'opérations sur titres.
3. ***Conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée*** – Prévoit les circonstances permettant aux fonds de conclure une entente avec une partie liée, dont Scotia Capitaux Inc., pour qu'elle agisse comme courtier désigné des fonds.
4. ***Opérations sur dérivés de gré à gré avec une partie liée*** – Prévoit les circonstances et les modalités de négociation en vertu desquelles des commissions, des paiements échelonnés ou d'autres frais d'opération sont payés par les fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc., en sa capacité de courtier ou de contrepartiste, pour la conclusion d'opérations sur dérivés de gré à gré.
5. ***Recouvrement des charges*** – Prévoit la façon dont les frais d'exploitation admissibles des fonds sont imputés, répartis et recouvrés.
6. ***Opérations personnelles des employés*** – Prévoit la façon dont les opérations personnelles de certains employés du gestionnaire sont restreintes et surveillées.
7. ***Correction des erreurs*** – Prévoit la façon dont des erreurs de négociation, d'évaluation ou autres faites à l'égard d'un fonds sont relevées et corrigées.
8. ***Juste répartition*** – Prévoit la façon dont les occasions d'investissement sont réparties entre les fonds.
9. ***Juste évaluation*** – Prévoit la façon dont les actifs du portefeuille sont évalués aux fins du calcul de la valeur liquidative des fonds.
10. ***Cadeaux et divertissements*** – Prévoit les directives relativement à l'acceptation de cadeaux et de divertissements par les employés du gestionnaire.
11. ***Opérations importantes*** – Prévoit les critères utilisés par le gestionnaire pour négocier les modalités relatives aux opérations importantes avec des porteurs de parts ou des actionnaires.
12. ***Activités externes et poste d'administrateur externe*** – Prévoit les circonstances et les modalités dans le cadre desquelles certains employés du gestionnaire prennent part à des activités externes ou occupent un poste, y compris un poste d'administrateur, auprès d'un autre employeur.
13. ***Impartition à des parties liées*** – Prévoit les circonstances et les critères dans le cadre desquels les services des fonds sont impartis à une partie liée en contrepartie d'honoraires.
14. ***Surveillance des conseillers en placement*** – Prévoit les critères et le processus relatifs à la sélection et à la surveillance des conseillers, y compris les sous-conseillers externes.
15. ***Vote par procuration*** – Prévoit les critères et le processus dans le cadre desquels les droits de vote visés représentés par les procurations reçues par les fonds relativement à une partie liée, y compris La Banque de Nouvelle-Écosse, sont exercés.

16. **Rachat de titres des fonds** – Prévoit les critères et les circonstances dans le cadre desquels le gestionnaire rachète des parts ou des actions d'un fonds détenues pour son propre compte, y compris des investissements dans des capitaux de lancement.
17. **Opérations à court terme** – Prévoit le processus établi pour repérer les cas de négociation excessive parmi les porteurs de parts ou les actionnaires sur des parts ou des actions des fonds.
18. **Emploi du courtage sur les titres gérés** – Prévoit la façon dont les services admissibles de recherche et d'exécution d'ordres utiles à la gestion des fonds sont obtenus au moyen de commissions versées par les fonds dans le cadre de l'exécution d'opérations sur titres.
19. **Opération de change avec une partie liée** – Prévoit les circonstances et les modalités de négociation dans le cadre desquelles des paiements échelonnés ou d'autres frais d'opération sont payés par les fonds à une partie liée, y compris Scotia Capitaux Inc. en sa capacité de courtier, pour l'exécution d'opérations de change.
20. **Utilisation d'un compte de dépôt auprès d'une partie liée** – Prévoit les circonstances et les modalités pour l'utilisation d'un compte de dépôt auprès d'une partie liée, dont La Banque de Nouvelle-Écosse.

Par résolution écrite datée du 13 juin 2024, le CEI a recommandé la fusion des fonds suivants au gestionnaire :

<b>Fonds dissous</b>	<b>Fonds maintenus</b>
Fonds Scotia d'obligations canadiennes	Fonds Scotia de revenu canadien
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia	
Fonds Scotia d'actions européennes	Fonds Scotia d'actions internationales
Catégorie Scotia mixte actions internationales	

**Annexe « A »**  
**Les fonds**

Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations  
S.E.C. de dividendes canadiens GA 1832  
S.E.C. de croissance canadienne GA 1832  
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents  
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales  
S.E.C. FNB à perspective mondiale GA 1832  
Fonds G.A. 1832 de créances mondiales  
S.E.C. d'actions mondiales à faible volatilité GA 1832  
S.E.C. d'actions internationales GA 1832  
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance  
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre  
S.E.C. FNB de répartition d'actifs tactique GA 1832  
S.E.C. d'obligations à rendement total GA 1832  
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US  
S.E.C. de croissance de dividendes américains GA 1832  
S.E.C. d'actions américaines à faible volatilité GA 1832  
Portfeuille équilibré Apogée  
Fonds Scotia canadien équilibré  
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien  
FNB indiciel d'obligations canadiennes Scotia  
Catégorie Scotia de dividendes canadiens  
Fonds Scotia de dividendes canadiens  
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes  
Fonds Scotia d'actions canadiennes  
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes  
Fonds Scotia de croissance canadienne  
Fonds Scotia de revenu canadien  
FNB indiciel d'actions canadiennes à grande capitalisation Scotia  
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation  
Fonds Scotia équilibré diversifié  
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié  
Fonds Scotia équilibré de dividendes  
FNB indiciel d'actions des marchés émergents Scotia  
Portfeuille équilibré Essentiels Scotia  
Portfeuille de croissance Essentiels Scotia  
Portfeuille de revenu Essentiels Scotia  
Portfeuille de croissance maximale Essentiels Scotia  
Fonds Scotia équilibré mondial  
Fonds Scotia d'obligations mondiales  
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux  
Fonds Scotia de dividendes mondiaux  
Fonds Scotia d'actions mondiales

Fonds Scotia de croissance mondiale  
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation  
Fonds Scotia revenu avantage  
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia  
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia  
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia  
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia  
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia  
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia  
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia  
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia  
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia  
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia  
Fonds Scotia d'actions internationales  
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales  
FNB indiciel d'actions internationales Scotia  
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone  
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone  
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone  
Fonds Scotia du marché monétaire  
Fonds Scotia hypothécaire de revenu  
Fonds Scotia indiciel Nasdaq  
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia  
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia  
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia  
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia  
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia  
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia  
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia  
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia  
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia  
Fonds Scotia des ressources  
FNB indiciel d'obligations canadiennes à investissement responsable Scotia  
FNB indiciel d'actions canadiennes à investissement responsable Scotia  
FNB indiciel d'actions internationales à investissement responsable Scotia  
FNB indiciel d'actions américaines à investissement responsable Scotia  
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia  
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia  
Portefeuille de croissance Sélection Scotia  
Portefeuille de revenu Sélection Scotia  
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia  
Fonds Scotia équilibré en \$ US  
Fonds Scotia d'obligations en \$ US  
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US

Fonds Scotia de dividendes américains  
Catégorie Scotia mixte actions américaines  
Fonds Scotia d'actions américaines  
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines  
FNB indiciel d'actions américaines Scotia  
Fonds Scotia de potentiel américain  
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+  
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes  
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base  
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes  
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes  
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance  
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation  
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur  
Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance  
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents  
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable  
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales  
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales  
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé  
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures  
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux  
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé  
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur  
Fonds Patrimoine Scotia de revenu  
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base  
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales  
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation  
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains  
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime  
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation  
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation  
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers  
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme  
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes  
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique  
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total  
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains  
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation  
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation  
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur  
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde